

Direction départementale des Deux-Sèvres

Bordeaux, le 24 mars 2021

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département des Deux-Sèvres

Préambule :

L'état d'urgence sanitaire a été prorogé par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, puis par celle n° 2021-160 du 15 février 2021, le prolongeant jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Le décret modifié n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.**

Une évolution défavorable des indicateurs épidémiologiques dans le département des Deux-Sèvres :

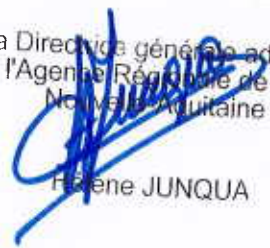
En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département des Deux-Sèvres au 18 mars 2021, elle témoigne d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs surveillés, imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général** du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **174,4 cas pour 100 000 habitants en semaine 10**, soit une stabilisation par rapport à la semaine 9, +33% par rapport à la semaine 131,0. L'évolution est défavorable pour la semaine 11 en cours.

- Le **nombre de patients positifs** repart à la hausse en semaine 11 : du 11 au 17 mars 2021, +34% de cas positifs par rapport aux 7 jours précédents (686 / 512) ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent à un niveau élevé avec 50 hospitalisations en cours en semaine 11, dont 5 en réanimation ;
- Les **clusters** demeurent nombreux : en semaine 10, **7 clusters** sont en cours d'investigation pour le département, dont **1** en EHPAD.

Dans le département, l'analyse de la situation épidémiologique et des principaux foyers épidémiques témoignent d'une circulation active du virus. Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution défavorable justifient que des mesures visant à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission soient prises pour lutter contre la propagation du virus.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Hélène JUNQUA